Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



2 juillet 2021

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme

par M. Kalvin SOIRESSE NJALL

SOMMAIRE

1.	Désignation du rapporteur	3
2.	Exposé des auteurs de la proposition de résolution	3
3.	Discussion générale	6
4.	Examen et vote du préambule et du dispositif	6
5.	Vote de l'ensemble de la proposition de résolution	8
6.	Approbation du rapport	8
7	Texte adopté par la commission	8

Ont participé aux travaux : Mme Clémentine Barzin, M. Martin Casier, M. Sadik Köksal, M. David Leisterh, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli, M. Kalvin Soiresse Njall, M. Hicham Talhi et M. Michael Vossaert.

Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme a examiné, en sa réunion du 2 juillet 2021, la proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

1. Désignation du rapporteur

Sur proposition de M. Hicham Talhi, M. Kalvin Soiresse Njall a été désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé des auteurs la proposition de résolution

M. Martin Casier (rapporteur de la commission pour ce qui concerne les auditions réalisées au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et premier auteur de la présente proposition de résolution) ne va pas exposer de manière détaillée la proposition, dans la mesure où ce texte a déjà été discuté au Parlement bruxellois et au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le député tient à souligner toute l'importance de ce moment particulier puisque ce ne sont pas moins de quatre parlements – le Parlement francophone bruxellois, le Parlement bruxellois, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Parlement wallon – qui ont envoyé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les commissions en charge de l'Enseignement et une délégation pour le Parlement bruxellois pour se réunir de manière transversale afin de débattre et d'entendre lors d'une salve d'auditions les associations et les centres qui œuvrent au quotidien pour lutter contre la précarité étudiante.

Cette situation est tout à fait exceptionnelle et, pour lui, cela démontre toute la prise de conscience de l'ensemble des parlements et des partis politiques à l'égard de cette problématique.

Après avoir dégagé un consensus (majorité et opposition) en commissions réunies au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 15 juin dernier lors du vote sur les recommandations, M. Casier se réjouit qu'une proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants ait été déposée et cosignée par la quasi majorité des groupes parlementaires dans les quatre parlements concernés.

Par le dépôt de cette proposition interparlementaire, les groupes politiques ont décidé de s'unir pour quitter des enjeux parfois politiciens afin de préserver la vie des étudiants et des étudiantes. Par ailleurs, tout cela démontre également que les commissaires ont mené un travail particulièrement riche et structurel.

Les conclusions des auditions sont très alarmantes : 36 pourcents des étudiants — donc plus d'un étudiant sur trois — est en situation de précarité, 70 pourcents des étudiants travaillent pour financer leurs études et, parmi ceux-là, 30 pourcents déclarent que travailler est indispensable pour vivre.

M. Casier estime que ce sont des chiffres qui sont absolument affolants.

Il rappelle le coût d'un logement d'étudiant : le loyer moyen d'un kot charges incluses est de l'ordre de 475 euros par mois alors que les revenus médians des étudiants sont de l'ordre de 200 euros par mois.

Les auditions qui se sont déroulées de janvier à mars 2021 au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (¹) ont permis d'identifier les problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontés certains étudiants pour pouvoir vivre dans des conditions humaines dignes tout en progressant dans leur parcours académique dans les meilleures conditions possibles. Elles ont permis de mettre en exergue l'impact en cascade que cette précarité aura sur la réussite académique des étudiants en situation de précarité.

Lors de ces auditions, les commissaires ont entendu des acteurs de terrain de tous les secteurs possibles, des centres publics d'action sociale, des services sociaux, des étudiants évidemment, des représentations des étudiants également, des acteurs de l'alimentation, des aides alimentaires, des auteurs d'études sur la question de la prostitution estudiantine qui est, malheureusement, une réalité et tant d'autres représentants du secteur du logement, du transport, etc.

Ces auditions ont permis d'aboutir à un texte commun. M. Casier propose de présenter quelques points d'attentions liés aux capacités d'action de la Commission communautaire française. Bien-entendu, il y a tout un travail qui est mené sur les questions d'accès à l'enseignement supérieur et plus précisément sur la question des frais d'inscription et autres qui ne sont toutefois pas du ressort de cette assemblée mais

⁽¹⁾ Rapport du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 9 mars 2021 – Auditions relatives aux conditions de vie des étudiants de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, doc. 211 – N° 1.

qui sont des éléments évidemment très importants, y compris les prêts et bourses d'étude.

Pour cette assemblée peut-être un petit mot sur les questions à la fois de santé mentale, de santé physique de nos étudiants et aussi de la question des enjeux de la précarité menstruelle qui sont des matières tout à fait liées aux compétences de la Commission communautaire française et qui sont reprises au cœur de la résolution, à la fois pour mieux accompagner ces étudiants et ces étudiantes dans ces difficultés et puis pour proposer des solutions concrètes et structurelles en ces matières.

Aussi une attention sur des questions qui sont liées à une espèce de généralisation de l'EVRAS à l'enseignement supérieur même si, bien entendu, le terme n'existe pas mais tous ces enjeux-là à l'éducation à la vie sexuelle, affective et relationnelle sont aussi au cœur de la résolution.

La précarité a, bien évidemment, des répercussions en cascade sur ces enjeux-là et, par ailleurs, la crise de la Covid-19 dont nous venons de sortir a ajouté à ces difficultés financières aussi des situations de santé psychique et psychologique très difficiles.

Des attentions également sur l'accès à des paniers alimentaires dans les situations les plus dramatiques qui sont aussi reprises au cœur de cette résolution.

Le député remercie l'ensemble des groupes politiques qui ont co-signé et mené ce travail car co-signer c'est une chose mais travailler pendant des mois, ils l'ont toutes et tous fait ici. Il pense qu'ils peuvent réellement être heureux du travail qu'ils ont mené pour les étudiants et les étudiantes. La Région de Bruxelles-Capitale compte cent mille étudiants dont les trois quarts sont francophones.

Il remercie encore toutes et tous de tout ce travail et souhaite leur dire, et c'est également le cas pour son groupe politique mais il pense évidemment aussi à tous les groupes politiques qui seront attentifs dans la mise en œuvre concrète de l'ensemble de ces mesures dans les mois et les années qui viennent et ce, quel que soit le parlement où ils pourront mener ce combat.

M. Hicham Talhi (Ecolo) rappelle que la précarité étudiante est une réalité et ce bien avant le début de la crise sanitaire.

En effet, depuis de trop nombreuses années les CPAS sont submergés de demandes provenant d'étudiants et d'étudiantes qui années après années représentent une part de plus en plus importante des bénéficiaires d'allocations du CPAS.

Ils ont également vu exploser la prostitution estudiantine où ils comptent déjà le nombre interpellant de plus de six mille étudiantes en 2018 qui y avaient recours pour subvenir à leurs besoins.

La crise Covid-19 a rajouté une couche supplémentaire de précarité pour nos étudiants et nos étudiantes avec des files de la honte, qui étaient visibles cette fois-ci, pour obtenir un colis alimentaire.

Sur cette problématique essentielle, chaque assemblée de ce pays a un rôle à jouer pour mettre fin à cette précarité qui hypothèque grandement l'avenir de nos étudiants.

Cette proposition de résolution interparlementaire est un premier jalon posé qui va dans la bonne direction et qui suit une prise de conscience collective du monde politique avec la volonté d'aboutir à un plan d'action concret et ambitieux.

L'objectif est clair : rendre les études les plus accessibles possibles aux jeunes et offrir les conditions de protection nécessaires afin que les études ne soient plus synonymes de précarité.

Ce texte leur donne un objectif vers lequel les parlementaires des différentes assemblées mais aussi les gouvernements devront avancer dans les semaines, les mois et les années à venir.

Le député en profite pour remercier le travail titanesque effectué par ces collègues des différentes assemblées, mais aussi par tous les députés de tous les groupes politiques confondus dans un esprit constructif pour aboutir à ce texte ambitieux.

Alors il se permet d'anticiper les critiques du type : « Auraient-ils pu faire plus ? » ou « Aller encore plus loin ? ».

Il est toujours possible de faire mieux, mais il ne faut pas minimiser le travail important que les parlementaires ont effectué dans une configuration inédite et qui est déjà une forme de réponse aux demandes criantes du terrain.

Depuis leurs différentes assemblées où leurs formations politiques siègent, M. Talhi invite les députés à continuer le travail pour apporter une réponse concrète aux besoins mis en évidence par les auditions des acteurs et actrices qui se sont tenues lors des réunions en commissions réunies.

Il pense ici notamment à la difficulté de se loger de manière digne et abordable, au manque de connaissance des services d'aide existants, la honte aussi de devoir recourir aux services d'aides alimentaires, etc. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive. Cette proposition de résolution, avec ses mesures fortes, est une réponse à ces constats alarmants.

M. Talhi rappelle le travail déjà réalisé en Région bruxelloise sur le coût des abonnements de la STIB pour les étudiants, la généralisation du gel du minerval, l'élargissement des critères d'accès et l'augmentation des montants des allocations d'études, la lutte contre le non-recours aux droits via l'automatisation des droits.

L'ambition est d'aller plus loin encore avec l'élargissement des critères d'octroi d'allocations d'études, la suppression du stage d'attente de 5 ans pour l'accès des étrangers aux bourses, l'accès à une offre de restauration pour chaque étudiant à prix coûtant, ou encore à l'accès renforcé aux services psycho-médicaux, etc.

L'enjeu de la suppression des obstacles que rencontrent les étudiants cohabitants doit aussi être une priorité du gouvernement fédéral.

L'important est de travailler tous ensemble de manière structurelle sur les causes de la précarité étudiante mais aussi d'avancer sur la mise en place d'un guichet unique où l'ensemble des aides puissent être regroupées dans la mesure où la lourdeur des démarches administratives est un frein important et en dissuade plus d'un, plus d'une.

Ce n'est pas la fin d'un processus, mais le début du chantier s'exclame M. Talhi qui espère que, collectivement, ils pourront se féliciter plus tard de l'impact concret de cette résolution par le suivi de son implémentation de plus de soixante mesures par les parlements et les gouvernements afin que la précarité des étudiants et des étudiantes ne soit plus la règle, mais bien l'exception.

Mme Clémentine Barzin (MR) précise qu'elle ne sera pas longue puisque des débats ont déjà eu lieu au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

La députée tient à remercier, tout d'abord, M. Martin Casier pour son rapport complet des travaux interparlementaires des auditions et des recommandations du groupe de travail, elle souligne ici quelques axes qui a conduit le groupe MR à soutenir cette proposition de résolution sur la précarité étudiante, avec des points d'attention particuliers eu égard aux matières dont la Région et la Commission communautaire française en l'occurrence ont la charge.

La précarité étudiante est une réalité et un constat indiscutable. Malheureusement trop d'étudiants – on estime qu'environ quatre-vingt mille étudiants sont concernés – rencontrent des difficultés financières et la pandémie mondiale a, sans aucun doute, accentué ce phénomène en impactant de manière significative le budget des étudiants. Parmi ceux-ci, beaucoup étudient à Bruxelles, en ce compris dans les écoles de la Commission communautaire française.

Dans la lutte contre la précarité, le groupe politique MR reste convaincu qu'outre l'approche transversale, les leviers les plus directs et les plus efficaces restent, sans aucun doute et avant tout, les politiques sociales de la lutte contre la pauvreté de manière globale.

Les Régions, aux côtés du fédéral et des communes, ont certainement un rôle très important à jouer dans ce volet social. L'aide fournie dans les différents CPAS des communes en Région bruxelloise a contribué à maintenir à flot de nombreuses personnes en détresse. Toutefois, les besoins restent importants, d'où la nécessité de poursuivre et de renforcer les efforts déjà fournis.

En ce qui concerne l'aide alimentaire en particulier, – nous avons, toutes et tous, encore en tête les files dans les épiceries solidaires – il s'agit de maintenir l'aide alimentaire à un niveau suffisamment élevé mais aussi de soutenir le développement d'initiatives en lien avec cette problématique. La députée pense à titre d'exemple à l'ASEB, qui compte désormais cinq sites de distribution à Bruxelles et qui touche aussi directement des étudiants de la Commission communautaire française et elle pense également à la demande importante à l'école du cirque. Sous pression en termes de personnel, l'ASEB a besoin d'une aide structurelle. Un besoin pour lequel la députée n'a, à ce stade, pas encore obtenu de réponse dans cette enceinte.

En matière de santé, la députée voudrait insister, ici, sur les recommandations relatives aux politiques de prévention et de promotion de la santé, en particulier en ce qui concerne la vie relationnelle, affective et sexuelle ainsi que la santé mentale. Les plannings familiaux, présents notamment sur les campus, doivent être soutenus dans ce sens. L'accord de gouvernement de la Commission communautaire française est volontariste sur ces sujets et, au nom de son groupe, elle espère que les besoins seront ainsi efficacement rencontrés.

Eu égard au caractère transversal des travaux et des recommandations, ils ont aussi mis en avant, en Région, l'importance du levier des AIS pour l'accès au logement, le poste le plus important pour un étudiant, ainsi que l'importance de lier les tarifs préférentiels de la STIB au statut d'étudiant et non à l'âge.

En conclusion, la députée déclare que cette délégation commune ainsi que les nombreuses et riches auditions d'experts et de personnes de terrain, qu'elle remercie au nom de son groupe, ont clairement per-

mis de mettre en évidence la volonté de chacune et chacun d'apporter les solutions les plus adéquates à cette problématique complexe qui implique un ensemble de compétences. Le groupe politique MR se réjouit du travail constructif mené à cet égard, et espère que celui-ci débouchera, dans leurs différentes institutions dont la Commission communautaire française, sur de nouvelles mesures concrètes. La députée rejoint en cela son collègue M. Martin Casier qui a donc tout son soutien dans son lobbying interne sur cette problématique.

M. Michael Vossaert (DéFI) salue le travail qui a été réalisé qui est, selon lui, une première. Le député l'avait également exprimé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Évidemment le travail n'est peut-être pas parfait car il y a toujours matière à se demander s'ils ont englobés tous les aspects, s'ils ont pu répondre à l'ensemble des questions que pose ce sujet hautement important. D'ailleurs, indépendamment de la question de la crise, ce sujet revient souvent sur la table et donc les jeunes, ici le public concerné, ont besoin de réponses concrètes, ce qu'ils ont toutes et tous mentionnés.

L'utilité de cette résolution est de pouvoir rendre concret une série de points comme, par exemple, – et c'est selon lui un des constats qui est affligeant – le manque d'information et le manque de connaissance autour des aides qui existent déjà et dont un certain nombre d'étudiants ne peuvent pas bénéficier.

Dans la résolution, des recommandations concernent le dossier social unique « le guichet » qui rassemble les informations, le député estime que c'est une priorité pour le groupe Défi et qu'il faut continuer dans ce sens en augmentant les moyens financiers y afférents.

D'autres questions, par ailleurs, qui sont moins dans la concrétisation mais vont devoir être à l'agenda politique, concernent toute la problématique de la question des droits, de l'accès aux droits et donc de cette automaticité aux droits et du non-recours aux droits. Cette problématique a déjà été longuement évoquée lors d'un Jeudi de l'Hémicycle, le député souhaite le rappeler, car un certain travail autour de cette question a déjà été réalisé tout en rappelant qu'il appartient au Fédéral de se saisir de ce point s'il le souhaite.

M. Vossaert, au nom du groupe DéFI, salue encore une fois tous ces jeunes qui se sont mobilisés pendant la crise car certains étudiants ont dû faire la file pour recevoir un colis alimentaire – ce qui est quand même affligeant comme situation – et d'autres étudiants ont agi comme des acteurs durant cette crise

pour distribuer des colis alimentaires aux personnes les plus précarisées.

Il souhaite que toutes les propositions qui se retrouvent dans ce texte puissent être concrétisées au plus vite.

3. Discussion générale

Les auteurs de la proposition de résolution se référant à leurs exposés, le président clôture la discussion générale.

4. Examen et vote du préambule et du dispositif

Préambule

Point A du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point B du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point C du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point D du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point E du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point F du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point G du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point H du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point I du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point J du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point K du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point L du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point M du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point N du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point O du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point P du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point Q du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point R du préambule

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Dispositif

Point 1 du dispositif

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 2 du dispositif

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 3 du dispositif

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 4 du dispositif

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 5 du dispositif

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 6 du dispositif

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 7 du dispositif

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 8 du dispositif

Il ne suscite aucun commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

5. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

6. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

7. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte de la proposition de résolution tel qu'il figure au document parlementaire 50 (2020-2021) n° 1.

Le Rapporteur,

Le Président,

Kalvin SOIRESSE NJALL

Mohamed OURIAGHLI